

L'éducation au regard de la société individualiste

Par Christine Acheroy et Annick Faniel

Mots clés : parentalité/familles ; citoyenneté ; santé/bien-être ; politiques de l'enfance

Le « vivre-ensemble » et le « faire ensemble » sont devenus des expressions communes. Pourtant, leur émergence tout comme le souci de mettre en place des actions les promouvant, notamment dans les écoles, témoignent de la difficulté du collectif aujourd'hui et pourraient procéder de la perception confuse que l'individualisme représente une menace potentielle pour la société¹.

Mais d'où vient cette difficulté ? Se pourrait-il que nos pratiques éducatives alimentent l'individualisme au détriment du collectif ?

Partant de l'évolution du regard sociétal porté sur l'enfant, et plaçant ce processus dans son contexte, nous montrons comment la posture, les enjeux et les pratiques éducatives se sont modifiés radicalement, menant à l'émergence de « l'enfant-individu ». Mais ces pratiques, qui visent le bien-être de l'enfant, parce qu'elles s'inscrivent dans la société qui est la nôtre, peuvent également induire, de manière involontaire, une exacerbation de l'individualisme, au détriment de l'enfant, du collectif et de la société dans son ensemble.

Regards sur l'enfant hier et aujourd'hui

En Occident, le regard porté sur le petit enfant a profondément changé au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Considéré jusque-là comme un être immature, incomplet et passif à son arrivée au monde, il est soudain apparu, notamment grâce aux découvertes scientifiques, doué de compétences et de caractéristiques propres, proactif dès avant la naissance². Le mot « bébé » qui a évincé celui de « nourrisson » – qui est nourri – dans le langage courant témoigne de ce basculement du regard.

Les différentes déclarations des Droits de l'Enfant, élaborées au cours de ce siècle attestent également de cette (r)évolution. La première, de 1924, affirme la nécessité de protéger les enfants, fragiles et vulnérables, et de les former. La seconde, de 1959, met plutôt l'accent sur leur développement en

¹ MARCELLI, 2020, p. 311.

² Voir, par exemple, les travaux de Thomas Berry Brazelton – l'échelle de Brazelton (1973) – et le documentaire de 1984 « Le Bébé est une personne ».

rajoutant au droit de protection le droit à recevoir les meilleures conditions possibles pour se développer (le droit à l'éducation, les soins médicaux...). La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE, 1989), marque, quant à elle, une rupture qualitative avec les déclarations antérieures en postulant l'enfant comme « sujet » à part entière, capable de penser et de ressentir de manière autonome ; un sujet qu'il faut prendre en considération dans toutes les situations qui le concerne³. Pour comprendre ce changement radical de posture face à l'enfant il est nécessaire de situer le contexte sociétal dans lequel il a lieu.

Le contexte sociétal de l'émergence de la CIDE

Les années d'après-guerre (1940-1945) ont vu se développer un mouvement contestataire visant l'émancipation de l'individu. Critique, il vise les institutions, dénoncées comme totalitaires⁴ ainsi que les rapports sociaux de domination. Alain Ehrenberg, sociologue français, qualifie ce phénomène d'« individualisme de personnalisation », car il est axé sur la recherche de liberté et d'autonomie personnelle. Notons que l'individualisme n'est nullement à assimiler à une caractéristique personnelle, comme l'égoïsme par exemple, mais relève d'un « esprit commun »⁵, une valeur qui fait consensus dans la société.

L'être humain passe de la question « que puis-je faire ? » (individu empêché) à « de quoi suis-je capable ? » (individu capable ou non capable⁶). Ainsi, d'une société normée par des interdits on bascule vers une société fondée sur les possibles⁷. L'attention est centrée sur le développement de l'individu⁸ et l'identité individuelle⁹ que l'on veut désormais choisir et construire. Les groupes d'appartenance relèvent dorénavant d'un processus d'auto-identification, affirmation d'une liberté individuelle¹⁰. L'égalité de statuts est revendiquée¹¹ tout comme la reconnaissance du pluralisme. Dans cette lignée, les institutions sont appelées à s'adapter aux particularités individuelles¹². Il s'agit donc d'une société qui met au sommet de la hiérarchie de ses valeurs la liberté individuelle¹³ ».

³ CIDE, Article 12.

⁴ Voir par exemple les travaux de Michel Foucault.

⁵ EHRENBURG, Alain, 2014. « Narcissisme, individualisme, autonomie : malaise dans la société ? ». *Revue française de psychanalyse* [en ligne]. 2014/1 (Vol. 78), p.106. [Consulté le 17 août 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-psychanalyse-2014-1-page-98.htm>

⁶ EPFCL-France, 2022. « Entretien avec Alain Ehrenberg : La société individualiste du sujet contemporain » [en ligne]. 9' : [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=31HeMfMJHrE>

⁷ BOURCIER, Gérard, 2018. « La pente individualiste ». *Perspectives Psy* [en ligne]. Volume 57, Numéro 2, avril-juin 2018. [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse : <https://www.perspectives-psy.org/articles/ppsy/abs/2018/02/ppsy2018572p121/ppsy2018572p121.html>

⁸ Notons que le mot « individu », dérivé du latin *individuum* (« ce qui est indivisible ») fait référence à un organisme singulier et autonome. Source :

<https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire/i/individu>

⁹ BAUMAN, Zygmunt, 2001. « Identité et mondialisation ». *Lignes* [en ligne]. 2001/3 (n° 6), p. 10-27. [Consulté le 22 mai 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-lignes1-2001-3-page-10.htm>

¹⁰ GODART, 2018.

¹¹ VIBERT, p. 8.

¹² Plutôt qu'un déclin des institutions, il s'agit d'une demande de transformation des institutions.

¹³ EPFCL-France, 2022, '9.

Du côté des familles, comme on a pu le voir à partir de la seconde moitié du XX^e siècle, face au modèle traditionnel, de nouvelles formes émergent, aux relations moins stables et plus horizontales¹⁴. Les divorces, par exemple, désormais socialement acceptés, deviennent la norme. Et puisque le couple n'offre désormais plus la garantie d'une stabilité à long terme, c'est l'enfant qui prend ce rôle et devient le centre de la famille¹⁵. L'enfant devient désiré et programmé¹⁶ dans des fratries qui, progressivement, se réduisent¹⁷.

Ces processus sociaux coïncident avec un développement exponentiel de la consommation individuelle dans un monde devenu global. On passe « d'une société centrée sur l'avenir à une société dominée par les sollicitations du présent (les plaisirs, le bien-être, les loisirs, les vacances, l'épanouissement individuel)¹⁸ ». Ainsi, « en sollicitant en permanence les désirs [...] le capitalisme a brisé les encadrements collectifs au bénéfice des options personnelles et de la poursuite du bien-être privé ¹⁹ ».

Finalement, à partir des années '70 de nouvelles valeurs imprègnent la société²⁰ : l'autonomie devient non seulement la valeur suprême mais notre condition commune : elle ne relève plus d'un choix d'émancipation mais d'un impératif. Le projet néolibéral renforce ainsi le processus d'individualisation dans un sens qui « consiste à faire passer l'identité humaine de l'état de *donnée* à celui de *tâche* [...] ²¹ ». Pour Alain Ehrenberg, le choix, l'initiative et la responsabilité – désormais inhérentes à l'autonomie – marquent un tournant dans l'individualisme et inaugurent l'ère de l'« individualisme de déliaison », un individualisme devenu destructeur des appartenances collectives, qui sont pourtant aussi les assises personnelles de chacun-e²².

¹⁴ Pour une analyse plus approfondie de l'évolution des familles voir notre étude : FANIEL, Annick, ACHEROY, Christine, 2019. « Réinventer l'autorité éducative. Pour aider l'enfant à grandir dans l'humanité » [en ligne]. *Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE) asbl* [en ligne]. P. 42. Disponible à l'adresse :

<https://www.cere-asbl.be/publications/reinventer-lautorite-educative/>

¹⁵ À Bruxelles, par exemple, une famille sur trois est aujourd'hui monoparentale. Source : Maison des parents solos.

<https://maisondesparentssolos.be/>

¹⁶ Les méthodes contraceptives ont été légalisées en Belgique le 28 décembre 1967.

¹⁷ Cette révolution est ancrée dans un contexte culturel, sociologique et philosophique marqué par une révolution de l'individualisme, affectant les rapports sociaux (notamment de genre et de classe).

¹⁸ GODART, 2018, p. 10.

¹⁹ GODART, 2018, p. 9.

²⁰ Ces valeurs sont induites par le néolibéralisme. Le néolibéralisme, selon Barbara Stiegler est un courant de pensée politique, juridique et anthropologique : « l'idée c'est de faire en sorte que les citoyens, conçus comme des agents économiques, soient adaptés à un monde normé par les besoins du marché ». Source : STIEGLER, Barbara, 2020. Entretien de DEJEAN, Jean-Philippe. *La Tribune* [en ligne]. 5 juin 2020. [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://objectifaquitaine.latribune.fr/politique/2020-06-05/barbara-stiegler-l-etat-est-devenu-l-instrument-d-un-neoliberalisme-qui-detruit-la-societe-849472.html>

²¹ BAUMAN, Zygmunt, « Identité et mondialisation ». *Lignes* [en ligne]. 2001/3 (n° 6), p. 15. [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-lignes1-2001-3-page-10.htm>

²² EHRENBURG, 2014, p. 99.

Une révolution éducative

Qu'en est-il du côté de l'enfant et de son éducation ? Daniel Marcelli qualifie de révolution silencieuse la révolution éducative qu'il situe entre 1970 et 1985²³ et qui, en à peine deux générations, a aboli les principes sur lesquels se fondaient la tradition éducative²⁴.

L'éducation traditionnelle

Selon lui, l'éducation des enfants s'inscrivait auparavant dans la reconnaissance et l'acceptation de la profonde et durable dépendance de l'enfant, laquelle le constituait et le nourrissait. Cette dépendance constitue d'ailleurs la condition anthropologique à l'origine de la survie de l'espèce humaine²⁵.

Élever un enfant signifiait donc lui inculquer les manières d'être qui feraient de lui, une fois adulte, un membre à part entière de la communauté. Et puisque l'enfant était vu comme un être immature – l'immaturité étant perçue comme une tendance redoutable au désordre – il était nécessaire de le « canaliser » et de l'inscrire dans le « droit chemin », ce qui justifiait une éducation stricte²⁶. Menaces, ordres et interdits en étaient les outils et ont d'ailleurs mené à de nombreux actes éducatifs considérés aujourd'hui comme maltraitants²⁷.

L'éducation traditionnelle se fondait par ailleurs sur un principe essentiel : transmettre et inculquer à l'enfant que les autres existent et qu'il faut en tenir compte. Ainsi, le rapport à l'autre précédait le rapport à soi²⁸. La société étant aussi fondée sur un principe hiérarchique, l'enfant devait apprendre qu'il passe après l'adulte. « Laisse parler l'adulte ! Tiens-toi bien ! Dis bonjour ! Sois poli ! Etc.²⁹ » répétaient sans cesse parents et éducateurs.

Par conséquent, les enfants qui grandissaient dans ce contexte dépendaient fortement des adultes. Le statut d'individu – un être humain s'émancipant de la contrainte sociale – était donc une promesse, un objectif que l'on pouvait atteindre par un travail propre d'émancipation – recherche de liberté et d'autonomie – processus qui advenait normalement à l'adolescence.

La révolution éducative

Aujourd'hui, face à un être reconnu comme doué de compétences, l'enjeu de l'éducation et la responsabilité des parents et des éducateur·ices n'est plus de « bien élever » – dans le sens de « dresser » et inculquer les normes collectives – mais d'offrir les conditions qui pourront permettre l'épanouissement et le développement de ses potentialités. Or, comme chaque enfant est différent, il s'agit d'être attentif·ve et de s'adapter aux spécificités et aux potentialités de chacun·e. Par

²³ MARCELLI, 2020, p. 15.

²⁴ Cet objectif a d'ailleurs cautionné et cautionne encore de nombreuses violences à l'égard des enfants.

²⁵ MARCELLI, 2020, p. 142. Voir aussi les travaux sur le *care*, qui mettent en évidence comment la dépendance, plus que l'autonomie constitue le fondement de la condition humaine. Pour plus d'infos consulter : ACHEROY, Christine, FANIEL, Annick, 2018. « Éducateur. Pour le bien-être des jeunes à l'école ». *Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE) asbl* [en ligne]. P. 32. Disponible à l'adresse :

<https://www.cere-asbl.be/publications/educateur-pour-le-bien-etre-des-jeunes-a-lecole/>

²⁶ MARCELLI, 2020, p. 26.

²⁷ MARCELLI, 2020, p. 27 et suivantes. Voir par exemple : MILLER, Alice, 1984. *C'est pour ton bien. Racines de la violence dans l'éducation de l'enfant*. Editions Aubier, Paris.

²⁸ MARCELLI, 2020, p. 59.

²⁹ MARCELLI, 2020, p. 55.

conséquent, l'éducation qui jusque-là se fondait sur un cadre uniforme d'inculcation et d'intériorisation de règles communes s'individualise³⁰. Elle se construit désormais principalement sur base des étapes du développement de l'enfant et de ses besoins.

Dans ce monde global, dominé par les sollicitations du présent, où l'autonomie est, comme nous l'avons vu, une valeur suprême relevant d'un impératif souvent accompagné d'un idéal de performance ; où l'éducation est nourrie par des connaissances importantes sur le développement de l'être humain, il est ainsi continuellement demandé à l'enfant de faire des choix, notamment dans le souci de préserver, de respecter et de stimuler au mieux ses compétences³¹. Or, « [...] la liberté de choisir a un prix très lourd : le sentiment de solitude doublé de l'angoisse de se tromper³² ». L'enfant peut ainsi, selon Marcelli, se sentir abandonné dans ses choix³³. Car « la capacité de choisir n'est pas innée, c'est une compétence sociale qui s'acquiert progressivement et demande un soutien éducatif pour y parvenir pleinement³⁴ ».

Parallèlement, les changements dans les rapports sociaux – plus horizontaux –, la valeur donnée à la liberté individuelle, amènent à questionner la légitimité d'une posture d'autorité³⁵. Certains principes éducatifs, autrefois communément acceptés³⁶, sont remis en question, tels que la règle du « non » sans explication, le principe de frustration ou encore le châtiment corporel.

Par conséquent, selon Marcelli, « l'enfant fait ainsi très tôt l'expérience que le rapport à soi précède le rapport à l'autre et que ce qui procède de soi s'impose sur ce qui vient de l'autre³⁷ ». Il ajoute que le statut d'individu ne résulte désormais plus d'un processus d'émancipation fondé sur une aspiration à l'autonomie mais constitue un état, une condition, dès la naissance³⁸.

En outre, selon nous, l'enfant grandit désormais en grande partie libre de liens hérités – « hors sol » – et n'est plus tant lié-e à une communauté large fondée sur les générations et un certain ancrage physique et culturel³⁹. Mais quand les liens ne sont plus hérités, ils se fondent sur base des similitudes et des différences entre individus. Choisir son identité désigne alors le fait de s'inclure dans une

³⁰ MARCELLI, 2020, p. 56.

³¹ Marcelli, 2020, p. 51. Notons qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, « apprendre à faire des choix » est un objectif inscrit dans le référentiel des compétence initiales du Pacte pour un Enseignement d'excellence (domaine 7).
<http://www.enseignement.be/index.php?page=28316&navi=4694>

³² Marcelli, 2020, p. 51.

³³ Marcelli, 2020, p. 52.

³⁴ Marcelli, 2020, p. 53.

³⁵ Voir FANIEL, ACHEROY, 2019, p. 61 et suivantes.

³⁶ Voir FANIEL, ACHEROY, 2019, p. 68.

³⁷ MARCELLI, 2020, p. 58.

³⁸ EPFCL-France, 2022.

³⁹ Pour plus d'infos à ce sujet, voir notre étude : ACHEROY, Christine, LETERME, Caroline, FANIEL, Annick (dir.), 2020. « Apprendre dehors. Enjeux des pratiques éducatives ancrées dans le milieu » [en ligne]. *Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE) asbl* [en ligne]. P. 46 et suivantes. Disponible à l'adresse :
<https://www.cere-asbl.be/publications/apprendre-dehors/>

catégorie avec ceux-celles qui partagent avec nous un trait spécifique⁴⁰. Ce processus constitue la pierre angulaire de nos sociétés et est crucial à l'adolescence, comme le souligne Marcelli⁴¹.

L'enfant-individu dans la relation à soi et aux autres

Daniel Marcelli met en évidence la façon dont les changements dans l'éducation, liés à la révolution éducative, se répercutent sur ses modes d'être et d'agir des enfants, parfois dès la petite enfance, parfois lors de l'adolescence⁴².

Dans la relation à soi, l'enfant confronté à la tâche « d'être lui-même » et de développer ses potentialités subit une pression qui peut menacer l'estime de soi. Car l'image idéale qu'il se fait de lui-même est inséparable de la peur de ne pas être à la hauteur ou de ne pas être capable et peut générer la souffrance de ne pas y arriver. Ehrenberg met en évidence comment les angoisses de perte, d'insuffisance ou de séparation ont remplacé les mal-être liés aux conflits, aux oppositions, typiques des années 1970⁴³ et n'épargnent pas les enfants⁴⁴. Ils peuvent donner lieu à des troubles de l'attention, de l'hyperactivité, des addictions, des troubles anxieux, de la dépression⁴⁵ – menant parfois au suicide⁴⁶ – ...

Selon Daniel Marcelli, dans sa relation à l'autre, l'enfant, quand il est peu confronté au refus, aux frustrations et aux interdits dans la petite enfance, a tendance à se créer une image des autres comme étant là pour satisfaire ses besoins⁴⁷. Il peut alors, et parfois bien plus tard, à l'adolescence, être incapable de gérer une frustration et en venir à exiger le respect de ses choix, quitte à utiliser la force

⁴⁰ DESCOMBES, Vincent, 2017. « L'identité de groupe : identités sociales, identités collectives ». *Raisons politiques* [en ligne]. 2017/2 (N° 66), p. 13-28. [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2017-2-page-13.htm>

Notons que cette identité est subjective, puisque l'on se définit selon « l'idée qu'on se fait de soi-même et dont on attend que les autres la respectent [...] ». STREIFF-FÉNART, Jocelyne, 2014. « Vincent DESCOMBES, 2013, *Les Embarras de l'identité*, Paris, Gallimard, « NRF Essais », 282 p. ». *Revue européenne des sciences sociales* [en ligne]. 2014/2 (52-2), p. 251-254.

<https://www.cairn.info/revue-europeenne-des-sciences-sociales-2014-2-page-251.htm>

⁴¹ MARCELLI, 2020, p. 256.

⁴² MARCELLI, 2020, p. 62.

⁴³ EHERENBERG, 2014, p. 104. Selon lui, les névroses liées à l'idéal de soi ont succédé à celles liées aux conflits internes provoqués par les interdits.

⁴⁴ À l'échelle mondiale, un jeune âgé de 10 à 19 ans sur sept souffre d'un trouble mental. Source : OMS, 2021

<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescent-mental-health>

⁴⁵ EHRENBURG, Alain, 2014. « Santé mentale : l'autonomie est-elle un malheur collectif ? ». *Esprit* [en ligne]. 2014/2 (Février), p. 99-108. [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-esprit-2014-2-page-99.htm>

L'étude Sciensano 2018, sur la santé mentale de enfants et adolescents révèle :

- des problèmes **relationnels** (11 %),
- des troubles **émotionnels** (10 %),
- des troubles des **conduites** (9 %),
- des troubles **déficitaires de l'attention et hyperactivité** (TDAH) (12 %) et
- une déficience au niveau des **comportements prosociaux** (7 %).

« Ces chiffres correspondent aux **cas les plus sévères**, soit environ **10 % des enfants et des jeunes**. À côté de cela, on identifie une proportion équivalente de « cas limites » pour chaque trouble considéré. Il s'agit ici de symptômes atténués de ces troubles, mais qui expriment néanmoins un mal-être, une souffrance psychique ou des problèmes d'adaptation auxquels il convient de prêter attention », ajoute Lydia Gisle.

Source : SCIENSANO, Enquête de Santé 2018 [en ligne]. [Consulté le 24 mai 2023]. Disponible à l'adresse :

<https://www.sciensano.be/fr/coin-presse/plus-d1-personne-sur-10-en-belgique-souffre-dun-trouble-mental>

⁴⁶ OMS, 2021.

⁴⁷ MARCELLI, 2020, p. 64.

et la violence s'il a le sentiment de ne pas obtenir ce « respect » qui lui est dû. Il en résulte une faible empathie⁴⁸.

Finalement, du point de vue de la société, quand les identités sont choisies, le lien social se fonde sur une référence homogénéisante plutôt que sur l'appartenance à un tout qui donne une signification aux différences internes⁴⁹. Par conséquent, quand l'enfant est amené à grandir en dehors des liens hérités (famille, générations, culture...) et à devoir se construire « sa » propre identité, le collectif peut-il encore faire sens au-delà du groupe des semblables ?

Revaloriser le collectif dans l'éducation

Nous avons toutes intégré la croyance en l'importance de l'individu. Nous la partageons et y adhérons : elle est devenue de ce fait une puissante idéologie⁵⁰ qui imprègne dorénavant, malgré nous, nos pratiques éducatives. Mais la liberté individuelle se retourne contre l'enfant et la société quand elle se focalise sur le développement personnel au détriment du souci pour les autres. Une liberté, qui est d'ailleurs aujourd'hui entravée, conditionnée par les impératifs d'autonomie et de performance ainsi que la responsabilité qui leur est associée, que nous avons également généralement intégrées dans l'éducation⁵¹.

Les constats et difficultés énoncés au sein de cette analyse nous conduisent à questionner la nécessité de repenser nos pratiques éducatives. Considérer les enfants comme dignes de respect et d'écoute est un droit – en aucun cas nous ne prônons un retour à l'ancien paradigme éducatif⁵². Mais les considérer comme des « individus » capables de se développer par eux-mêmes à travers leurs propres choix c'est oublier que l'autonomie – faire ses propres choix – est un apprentissage et que l'imposer peut être problématique pour l'enfant.

Quant aux conditions favorables au développement de leurs potentialités, il nous semble important qu'elles se créent *en incluant* la dimension sociale de l'humain, la relation à l'autre dans ses dimensions interpersonnelle, groupale et sociétale – dans le présent ainsi qu'avec les générations passées et futures.

Aujourd'hui, l'individu est érigé en valeur suprême *grâce* à la dévalorisation de l'interdépendance sociale⁵³. Nous ne pouvons donc prétendre à la fois à l'un et l'autre. Par contre nous pouvons et nous devons chercher un équilibre entre les deux.

⁴⁸ DURKHEIM, cité par EHRENBURG, 2018.

⁴⁹ VIBERT, 2018, p. 12

⁵⁰ MARCELLI, Daniel, 2020. *Moi, je ! De l'éducation à l'individualisme*. Paris, Albin Michel, p. 12.

⁵¹ Voir à ce sujet : ACHEROY, Christine, 2019. « Penser l'autonomie au regard des enfants » [en ligne]. *Centre d'Expertise et de Ressources pour l'Enfance (CERE) asbl* [en ligne]. P. 46 et suivantes. Disponible à l'adresse : <https://www.cere-asbl.be/publications/penser-la-notion-dautonomie-au-regard-des-enfants/>

⁵² Basé sur des pratiques éducatives fondées sur la menace, la peur, les ordres et les interdits.

⁵³ EHRENBURG, 2011, p. 564.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles